

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION D. L. FONCTION PUBLIQUE

64/823 du 7/08/84

DECRET N° 64/823 du 7/08/84
12, portant promotion au titre de
l'année 1980 de Monsieur TITV Jean
Louis, Administrateur des Cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des S.F.
(Administration Générale).

LE MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/IHS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 03.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FI du 21.6.58 fixant le régime
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/LP du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FI du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FI du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Administra-
tifs et Financiers ;
(/u le décret n° 65/170 du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FI du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de
la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant
débloccage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/616 du 26.01.1981 au
décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/617 du 26.01.1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination
d'un membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 64/822 /IHS.DGHEP.DF. du 7/08/84
portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1980 de Monsieur TITV Jean Louis, Adminis-
trateur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des S.F.
(Administration Générale).

DECRET :

ARTICLE 1er: Monsieur TATY Jean Louis, Administrateur de 2^e échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF (Administration Générale) en service au Département de la Propagande du Parti à Brazzaville est promu au 3^e échelon de son grade pour compter du 30.9.80
ACC: Nécant

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1.1.81, sera enregistré, publié au JOIPC BT communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 7 AOÛT 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSONA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS:

JOIPC.....1
DGTFP.DFP.....3
DGD.....3
DCF.....3
DPP.....2
SGCM.....2
DOSSIERS.....3
INTERESSE.....1